

GE_GERICHTE ATAS/93/2012 vom 13. Februar 2012

GE Cour de justice, 2012-02-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_93_2012

FR: GE_GERICHTE ATAS/93/2012 du 13 février 2012

IT: GE_GERICHTE ATAS/93/2012 del 13 febbraio 2012

Erwägungen

E. 1

Conformément au principe inquisitoire qui régit la procédure dans le domaine des assurances sociales (cf. art. 43 LPG), l'administration est tenue d'ordonner une instruction complémentaire lorsque les allégations des parties et les éléments ressortant du dossier requièrent une telle mesure. En particulier, elle doit mettre en œuvre une expertise lorsqu'il apparaît nécessaire de clarifier les aspects médicaux du cas (ATF 117 V 283 consid. 4a; ATFA non publié du 19 mars 2004, I 751/03 consid. 3.3, RAMA 1985 K 646 p. 240 consid. 4).

E. 2

En l'occurrence, le Dr U_____ a procédé à deux expertises de la recourante. Dans la première, il arrive à la conclusion que celle-ci présente une incapacité de travail de 50 % et, dans la seconde, de 20 %. Toutefois, le Dr U_____ n'a pas pris en considération l'examen neuropsychologique et n'a pas non plus procédé à un nouvel examen de ce genre. Lors de la seconde expertise, alors que les facultés cognitives de la recourante paraissent altérées. Cela étant, les expertises des Drs U_____ n'emportent pas la conviction de la Cour de céans, de sorte qu'il est nécessaire de la faire examiner par un expert judiciaire sur le plan psychiatrique.

- 10/11-

A/3194/2011

E. 3

Quelles limitations engendrent les atteintes constatées sur le plan psychiatrique ?

E. 4

Sur la base du dossier médical, estimez-vous qu'il y a une amélioration de l'état de santé psychique de la recourante depuis le premier examen par le Dr U_____ en janvier 2010 ? Dans l'affirmative, comment se manifeste cette amélioration ?

- 11/11-

A/3194/2011

E. 5

Quelle est la capacité de travail de la recourante, indépendamment de l'éventuel trouble somatoforme douloureux constaté ?

E. 6

Comment cette capacité de travail a-t-elle évolué depuis mars 2007 ?

E. 7

Quel est votre pronostic ? D. Invite le Dr W_____ à déposer le plus rapidement possible un rapport en trois exemplaires à la Chambre de céans. E. Réserve le fond.

La greffière

Diana ZIERI

La Présidente

Maya CRAMER

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.